



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2445**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance mécanique pour des équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2445**

objet : **Prestations de maintenance mécanique pour des équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent marché a pour objet la maintenance et l'assistance technique sur les ventilateurs de combustion et de tirage sur les 3 lignes de l'UTVE Lyon-Sud. La maintenance préventive porte sur le remplacement des parties mobiles (roulements, ligne d'arbre, roue) et sur le remplacement des machettes à l'aspiration et au refoulement des ventilateurs.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 25,33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour l'attribution des accords-cadres relatifs à la prestation de maintenance mécanique pour des équipements de l'UTVE Lyon-Sud.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 à 80 du décret susvisé.

Ils seraient conclus à compter de la date de sa notification pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	maintenance et assistance technique sur les ventilateurs	200 000	240 000	800 000	960 000
2	prestations de chaudronnerie	200 000	240 000	800 000	960 000
3	prestations de tuyauteries plastiques	200 000	240 000	800 000	960 000
4	prestations de tuyauteries métalliques	400 000	480 000	1 600 000	1 920 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 6 avril 2018, a choisi pour les différents lots, celle des entreprises suivantes :

- lot n°1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs ; entreprise HOWDEN SOLYVENT VENTEC,
- lot n°2 : prestations de chaudronnerie ; entreprise CSM-AD,
- lot n°3 : prestations de tuyauteries plastique ; entreprise Clemessy Services,
- lot n°4 : prestations de tuyauteries métalliques ; entreprise Ponticelli.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bon de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs ; entreprise HOWDEN SOLYVENT VENTEC pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans,
- lot n° 2 : prestations de chaudronnerie ; entreprise CSM-AD pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans,
- lot n° 3 : prestations de tuyauteries plastique ; entreprise Clemessy Services pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans,
- lot n° 4 : prestations de tuyauteries métalliques ; entreprise Ponticelli pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P25O2492

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.